

# Encourager les initiatives en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation

## Description :

Les techniques de construction suivant les critères de « Haute Qualité Environnementale » (HQE) bénéficient d'un intérêt croissant de la part des collectivités territoriales pour leurs équipements publics, notamment parce qu'elles permettent des économies substantielles en fonctionnement.

Certaines collectivités sont d'ailleurs prêtes à ce jour à aller plus loin, en s'engageant dans des programmes de construction en Haute performance énergétique , (qui deviendront la norme des bâtiments publics dans les années à venir), voire à énergie positive.

C'est le fruit du travail de sensibilisation qui a été organisé par différents acteurs au niveau régional et, depuis plusieurs années, sur le territoire du Parc.

La démarche ne concerne cependant que quelques communes ou intercommunalités, et touche les entreprises et les particuliers de manière très marginale.

Le Parc est déjà très engagé dans des opérations d'urbanisme durable (voir mesure 39). Il serait donc tout à fait cohérent que la qualité environnementale des constructions vienne

conforter cette stratégie d'aménagement durable du territoire.

En parallèle à la démarche inscrite dans la mesure 16 précédente, la charte propose donc de promouvoir l'éco-construction, et de structurer et de conforter cette filière, en lien avec les professionnels concernés. Cette thématique étant pilotée à l'échelle de la Région, le Parc pourra devenir un relais privilégié des initiatives régionales et un terrain d'expérimentation pour le milieu rural.

Cependant, si le champ de la construction neuve paraît bien couvert, celui de la rénovation du bâti existant reste à ce jour très peu exploré.

Or, c'est bien dans la restauration et l'amélioration du bâti déjà construit que l'usage des techniques et des matériaux innovants est la plus difficile à mettre en œuvre .

C'est pourquoi la charte servira de cadre à des expériences dans le domaine de l'éco-rénovation, notamment auprès des collectivités locales.

## **Principales actions proposées**

■

- Identification des acteurs locaux de la filière (maîtres d'œuvre, fournisseurs, artisans, ...) et structuration de la filière en éco-construction
- Actions de sensibilisation et de passage à l'action en

matière d' éco-construction et d'éco-rénovation en direction des collectivités, du grand public, des entreprises

- Valorisation des matériaux et techniques économes en énergie
- Adaptation des filières de formation techniques
- Expérimentation de démarches d'éco-rénovation (habitat, locaux collectifs, ...)
- Soutien à la réalisation d'hébergements touristiques faisant appel aux techniques d'éco-construction et d'éco-rénovation

## **Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :**

L'animation de cette mesure sera engagée sous l'égide du Syndicat mixte du Parc, avec les Chambres consulaires et les organismes professionnels concernés, en lien avec la structure régionale qui pilote le pôle de référence en éco-construction.

Ce pilotage évoluera en fonction des plans d'actions qui émaneront de cette initiative, qui feront l'objet d'un dispositif de pilotage adapté.

Certaines collectivités locales (Département du Nord...) apportent un soutien financier incitatif pour la mise en œuvre de cette mesure, en fonction des politiques qu'elles ont déterminées.

# Territorialisation de la mesure :

Cette mesure concerne l'ensemble du territoire du Parc

## Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

## Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 9 octobre 2014